

Pourquoi veut-il s'arroger plus de pouvoir? Pourquoi veut-il légaliser l'ouverture du courrier, l'écoute des communications téléphoniques ou la consultation des dossiers médicaux et juridiques? Pourquoi veut-il empiéter sur les droits démocratiques fondamentaux des citoyens canadiens, et le faire sans la surveillance d'un comité parlementaire qui aurait le pouvoir de contrôler la police?

Ce projet de loi comporte de nombreux défauts. Il constitue un danger pour la démocratie et pour nos droits de citoyens. On n'y retrouve pas les mécanismes de contrepoids qui sont prévus dans le système américain. On n'y prévoit pas le mécanisme de surveillance parlementaire qui nous permettra de nous assurer que la police secrète ne se déchaînera pas en se laissant aller à faire de la paranoïa, et ne portera pas ainsi atteinte au tissu social.

On dirait que le gouvernement a peur d'obliger la police secrète à rendre des comptes aux députés. Il semble craindre son ombre. Voilà pourquoi il ne nous reste qu'une possibilité, et c'est d'essayer, avec tous les moyens dont peut disposer l'opposition, de mettre un terme à ce projet. En tant que troisième parti, par ordre d'importance, nous n'avons pas à notre disposition autant de mécanismes que cela, mais nous nous servons de tous les moyens possibles pour faire échouer ce projet de loi. Nous savons que si cette mesure est adoptée, elle risque de compromettre la survie de la société canadienne, et cela bien plus que n'importe quel ennemi étranger. Elle pose un grand danger pour le mode de vie que nous apprécions énormément, et cela bien plus que n'importe quel espion étranger. Voilà pourquoi nous nous opposons farouchement à ce projet de loi.

**M. Pinard:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**M. le vice-président:** Le président du Conseil privé (M. Pinard) invoque le Règlement.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

**M. Robinson (Burnaby):** J'invoque le Règlement.

**M. Pinard:** J'ai déjà la parole pour un rappel au Règlement.

**M. le vice-président:** J'ai déjà donné la parole au président du Conseil privé pour un rappel au Règlement.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, si mon collègue a quoi que ce soit d'important et de sérieux à dire, je pourrais lui céder la parole. Je voulais savoir si le député qui vient de terminer son discours parlait au nom de son parti quand il s'est engagé à faire l'impossible afin de retarder ou d'empêcher l'adoption de ce projet de loi à la Chambre. Cette menace d'obstructionnisme est grave et inacceptable.

**M. le vice-président:** J'ai cru que le président du Conseil privé invoquait de bonne foi le Règlement, mais c'est une question, pour la forme ou non, qu'il voulait poser. Il faut obligatoirement le consentement unanime pour qu'un député puisse poser une question maintenant, car le temps imparti au député de Regina-Est (M. de Jong) est écoulé. Par conséquent, je vais demander si les députés consentent à l'unanimité à permettre au président du Conseil privé de poser sa question. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Pinard:** Vous exprimez-vous au nom de votre parti ou pas?

### *Service du renseignement de sécurité*

**M. de Jong:** Monsieur le Président, si je comprends bien, je peux répondre à la question du député sans contrainte de temps. C'est une question très sérieuse que le . . .

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je dois préciser tout de suite que, contrairement à ce que le député pense peut-être, il ne dispose pas d'un temps illimité pour répondre à la question. La présidence lui accordera un délai raisonnable, mais la décision est laissée à la discrétion de la présidence.

**M. de Jong:** Le député a posé une question importante. Les membres de notre parti sont fermement opposés au projet de loi dans sa formulation actuelle. Nous ne voulons pas dire que notre pays n'a pas besoin d'un service de sécurité. Nous pensons au contraire que ce besoin existe. Nous estimons cependant qu'il faut modifier la loi en profondeur pour établir un équilibre qui permettra d'une part d'assurer la sécurité des Canadiens grâce à un système de sécurité efficace et, d'autre part, de garantir les libertés et les droits des Canadiens et de veiller à ce qu'ils ne soient pas remis en cause.

Nous pensons que cette mesure législative est tellement importante que le projet de loi menace l'essence même de la société canadienne. Par conséquent, nous nous servons de tous les moyens dont nous disposons pour modifier ce projet de loi, mais ces moyens sont limités, le principal parti d'opposition étant beaucoup mieux armé que nous à cet égard. Nous ferons ce que nous pourrons, monsieur le Président, pour présenter des projets de loi, discuter d'amendements à apporter, et convaincre le gouvernement d'essayer de faire l'unanimité parmi les partis à la Chambre, de même que parmi tous les groupes de la société canadienne, y compris les professeurs d'université, les Églises, les procureurs généraux des provinces et la Canadian Civil Liberties Union. Nous devons parvenir à ce consensus afin de pouvoir mettre au point une mesure qui protégera les citoyens canadiens et leur mode de vie, tout en garantissant que nos libertés démocratiques et nos droits individuels ne seront pas menacés par un organisme secret qui sera à la disposition du gouvernement actuel ou de ses successeurs. J'espère que cela répond à la question qui m'a été posée.

• (1630)

**M. le vice-président:** Débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** La parole est au député de Red Deer.

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Monsieur le Président, on dira sûrement que c'est un jeudi néfaste.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Towers:** «Oh, oh!», monsieur le Président, c'est tout ce que les ministériels ont à dire. C'est eux qui devraient avoir plus de respect pour la liberté des Canadiens, mais ils s'en fichent éperdument. Nous parlons de la liberté des Canadiens, monsieur le Président. Rappelez-vous ce qui s'est passé à Revenu Canada. Rappelez-vous ce qui s'est passé au ministère de la Justice.